

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2022

PLFR POUR 2022 - (N° 393)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 591

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4

ÉTAT B

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	0	0	0	0
Concours spécifiques et administration	+33 000 000	0	+33 000 000 0	0
TOTAUX	+33 000 000	0	+33 000 000 0	0
SOLDE	+33 000 000		+33 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement crée une dotation exceptionnelle pour 2022 au profit de la collectivité territoriale de Corse.

Les crédits de paiement et les autorisations d'engagement de l'action 1 « aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » du programme 122 de la mission « Relations avec les collectivités locales » sont majorés de +33 M€ pour contribuer au financement des délégations de service public (DSP) maritime et aérienne dans un contexte de forte inflation.